

Formation

A Genève, EVA est devenu le test de référence des entreprises formatrices

Cette évaluation des bases scolaires facilite le recrutement des apprentis

Regula Eckert

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

La plupart des apprentissages sont ouverts aux jeunes dès la fin de la scolarité obligatoire. Cependant, de nombreuses entreprises formatrices demandent à leurs candidats de passer des tests (certains privés et payants) dans le cadre de leur procédure de sélection.

Par souci d'équité, le Canton de Genève, le Département de l'instruction publique (DIP) et les partenaires sociaux réunis au sein du Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) ont développé un dispositif d'évaluation des acquis scolaires pour l'entrée en apprentissage dual (tests EVA), destiné à tout jeune âgé de 15 à 25 ans et valable pour toutes les professions.

Scientifiquement validé

«Conçus en étroite collaboration avec le Cycle d'orientation (CO) et des experts en docimologie (science du contrôle des connaissances), les tests EVA offrent toutes les garanties de fiabilité et d'objectivité souhaitées lors d'un processus de sélection», souligne



Bénéficiant des explications et conseils avisés de la surveillante et correctrice, les candidats démarrent leur session EVA en toute confiance. REGULA ECKERT/OFPC

Informations pratiques

Les tests EVA se déroulent sur ordinateur dans les locaux de l'OFPC, rue Prévost-Martin 6, entre 7 h 30 et 19 h 30, de janvier à juin. Les sessions durent deux heures trente.

Une seule passation par année est possible. Modalités d'inscriptions et renseignements sur www.citedesmetiers.ch/EVA. **R.E.**

traduits en pourcentages. Des seuils de réussite sont recommandés par les milieux professionnels selon les métiers.

Depuis leur lancement en 2011, la fréquentation des tests EVA n'a cessé d'augmenter, totalisant 1500 passations lors des 175 sessions organisées l'an dernier à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). «La stabilité des courbes de résultats confirme la validité de ces tests analysés et actualisés régulièrement», se plaît à relever Natacha Juda. Plébiscités par les 23 associations professionnelles et entreprises formatrices partenaires, les tests EVA constituent une alternative publique aux tests de sélection privés, seule initiative de ce type en Suisse. Soutenus par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue, ils sont gratuits pour les jeunes qui postulent pour une place d'apprentissage.

Sur un pied d'égalité

Séduite par l'objectivité et le caractère synthétique des tests EVA, Nicole Choukroun-Hirt, secrétaire générale de l'Association professionnelle des gérants et courtiers en immeubles, a participé à leur mise en œuvre: «Ces tests nous permettent de confirmer les capacités scolaires de nos futurs apprentis employés de commerce, mais aussi de relativiser des parcours discontinus. Se déroulant dans un environnement neutre, les tests EVA offrent les meilleures chances à chacun», estime la responsable du recrutement qui

voque une attention particulière aux résultats de français. Compte tenu de la clientèle internationale, l'anglais est aussi demandé. Dans les métiers de l'immobilier, la façon de communiquer, une aisance relationnelle et un intérêt avéré pour le secteur sont également déterminants.

«La diversité des provenances de nos candidats complique parfois la lecture et l'interprétation des notes scolaires», relève de son côté Michel Bonny, responsable de la formation des apprentis aux SIG, également partenaire du dispositif. «Les tests EVA fournissent l'éclairage dont nous avons besoin pour optimiser notre processus de sélection. Pour nos formations techniques de quatre ans, des indications précises sur le niveau atteint en mathématiques sont indispensables. Lorsque le candidat dépasse le seuil recommandé, nous l'orientons vers la filière maturité pro intégrée.» Par la suite, des aptitudes spécifiques telles que la logique, la représentation dans l'espace et l'habileté manuelle sont testées en situation.

«Pièces importantes du dossier de candidature, les tests EVA ne sont pas décisifs», relativise Natacha Juda en rappelant leur valeur indicative. Dans tout processus de recrutement pour un apprentissage, les résultats scolaires sont systématiquement mis en relation avec des critères propres aux exigences de chaque métier, évalués lors d'un entretien de motivation, d'un test d'aptitudes ou encore d'un stage initial.